

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi dix mars à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à distance, par visioconférence/audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée le lundi premier mars par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de présents : 18
 Nombre de votants : 18

Abstention : -
 Pour : 18
 Contre : -

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 10 mars 2021					
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé</i>	<i>Procuration à...</i>	<i>Suppléé par...</i>
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme	x			
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine	x			
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent	x			
COUVY	Jean-Paul	x			
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEGLANE	Christine				
DEVARS	Pascal		x		
DUCROCQ	Corinne	x			
FAURE	Michèle				
HERMAN	Nadine	x			
JOUEN	Pascal				
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick	x			
LAFAYE	Francis				
LAGRENAUDIE	Yannick	x			
LAMONERIE	Bruno				
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARTINOT	Claude				
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain				
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre				
RAYNAUD	Michel				
SAUTREAU	Jean-Michel				
SAVOYE	Gérard				
SEDAN	Annie	x			
		18	1	0	0

Secrétaire de séance : Anémone LANDAIS

Objet : Compte administratif 2020

AR PREFECTURE

024-200068260-20210310-2021031006-DE
 Regu le 11/03/2021

Objet : Compte administratif 2020

Le Président ne prend pas part au vote, conformément à la réglementation.

Le comité syndical réuni sous la présidence de Yves Clément SUSS, doyen(ne), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Francis LAFAYE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*) 1	Recettes ou excédent (*) 2	Dépenses ou déficit (*) 3	Recettes ou excédent (*) 4	Dépenses ou déficit (*) 5=(1+3)	Recettes ou excédent (*) 6=(2+4)
Résultats reportés A		30 014,50	92 229,23		92 229,23	30 014,50
Opérations de l'exercice B	96 322,67	124 766,31	28 560,00	202 978,83	124 882,67	327 745,14
TOTAUX	96 322,67	154 780,81	120 789,23	202 978,83	217 111,90	357 759,64

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit 7	Recettes ou excédents 8	Dépenses ou déficit 9	Recettes ou excédent 10	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats de clôture C		58 458,14		82 189,60		140 647,74

Restes à réaliser D						
TOTAUX CUMULES E (A+B+D)	96 322,67	154 780,81	120 789,23	202 978,83	217 111,90	357 759,64


RESULTATS DEFINITIFS F (C+D)		58 458,14		82 189,60		140 647,74
-------------------------------------	--	------------------	--	------------------	--	-------------------


* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.


 Le Président,
 Francis LAFAYE



Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture

Pour copie conforme, Publié et Affiché le